

Texte de soutien à la pétition du syndicat des cinémas de proximité pour un accès aux films égalitaire sur tout le territoire

Ces dernières semaines, *Le Parisien*, *Le Monde* et France Inter ont révélé que **des circuits de multiplexes avaient fait pression sur les distributeurs de films** afin que ceux-ci excluent de leur plan de sortie nationale des cinémas de proximité situés dans leur zone de chalandise. Ces pratiques qui relèvent de l'abus de position dominante sont inacceptables et dangereuses.

Pourquoi ces attaques ? De la période pré-Covid à aujourd'hui, la fréquentation de la grande exploitation a baissé de 36%. La cause ? Principalement, la concurrence des plateformes (Netflix...) et les changements de comportements induits, sachant que **deux études (Hexacom et CNC) ont montré que les cinémas de proximité n'étaient en rien responsables de la baisse de fréquentation des multiplexes**. Néanmoins, les circuits accusent les salles indépendantes de « distorsion de concurrence », du fait de leurs tarifs inférieurs et des subventions des collectivités.

Pourtant **le cinéma est une activité culturelle à dimension sociale qui ne saurait être réduite aux seules règles du marché, selon le principe de l'exception culturelle**. C'est même le fondement du système français régulé et aidé par le Centre national du cinéma et les collectivités, système qui nous est envié dans le monde entier. On précisera ensuite que les salles de proximité proposent effectivement des tarifs moins élevés ceci afin que le cinéma demeure un loisir accessible à un large public, en particulier dans les zones périphériques, les petites villes et les zones rurales. Pour autant, les salles de proximité sont attentives à garantir les tarifs les plus justes tant pour la rémunération des ayants droit que pour l'équilibre de leur propre budget.

Les multiplexes s'appuient sur un grand nombre d'écrans, une vaste zone de chalandise et des recettes annexes importantes (confiseries et facturation des bandes-annonces aux distributeurs de films). **Les salles de proximité ont un potentiel spectateur plus réduit, une programmation diversifiée, en particulier Art et Essai, elles proposent des débats et des missions d'éducation et de médiation. Ainsi, elles participent à l'aménagement culturel du territoire. Les subventions reçues sont légitimes, nécessaires mais aussi contraintes et pas forcément pérennes**. Sachant que depuis la loi Sueur (1992), les collectivités peuvent subventionner les cinémas privés au même titre que les salles municipales. Les multiplexes et les cinémas indépendants (privés, associatifs ou en régie municipale) coexistent depuis trente ans et c'est la diversité des types de salles réparties sur tout le territoire qui fait que la France possède le plus important parc de salles d'Europe.

La stratégie des circuits qui prônent une exploitation à deux vitesses (la sortie nationale réservée aux grandes salles et une sortie décalée moins attrayante pour les cinémas indépendants) **est mortifère**. Elle pénalise les spectateurs fidèles des petites salles, met en danger les salles de proximité, mais aussi les productions qu'elles diffusent, car c'est avec les recettes des films porteurs qu'elles peuvent diffuser des œuvres plus difficiles.



Contre les attaques virulentes et concertées des circuits, **nous alertons nos spectatrices et spectateurs sur la nécessité de défendre un accès aux films égalitaire** sur l'ensemble du territoire pour tous les types de salles et de publics.

Nous invitons notre public à signer la pétition du syndicat des cinémas de proximité, syndicat dont le Jean Eustache est adhérent.